

L'hon. MACKENZIE KING: N'est-il pas temps de revenir à une situation normale et de constituer les commissions sous l'empire d'une loi du Parlement et non au moyen d'un décret du conseil? Du moment que le Gouvernement s'est rendu compte de la nécessité de retirer le bill et de le mettre au rancart, il devrait également cesser de déboursier de nouvelles sommes afin de maintenir en existence des commissions créées en vertu d'un décret du conseil.

L'hon. M. REID: Jusqu'aujourd'hui, le fonctionnement de la commission a été satisfaisant et elle a eu beaucoup de succès. Le bill reviendra sur le tapis à la prochaine session. Il n'y a pas de mal à ce que la commission continue de remplir sa tâche dans l'intervale.

L'hon. M. MACKENZIE KING: Cependant, nous débourserez \$90,000 de ce chef.

L'hon. M. REID: Nous aurions dépensé la même somme, si le bill avait été adopté par le Parlement.

L'hon. MACKENZIE KING: Tout indique que le bill n'aurait jamais été adopté par le Parlement, de sorte que le Gouvernement devrait tenir compte de l'accueil qui a été fait à une mesure de cette nature. Les députés de la droite, c'est évident, étaient aussi opposés que les membres de la gauche à la création de cette commission des achats. Tout indique que le Parlement était opposé à l'exécution de ce programme, si bien que le Gouvernement n'a pas osé presser l'adoption du projet de loi. Le Gouvernement commet donc un abus lorsqu'il prend sur lui de perpétuer l'existence de la commission par décret du conseil. Je proteste énergiquement contre toute dépense supplémentaire pour le maintien par décret de cette commission des achats. Si le Gouvernement désire constituer une commission des achats, qu'il commence d'abord par obtenir l'autorisation du Parlement à cet effet. Si le Gouvernement n'est pas en mesure de se faire conférer l'autorité nécessaire par le Parlement, il devrait cesser de maintenir cette commission en existence sous l'empire d'un décret du conseil. Je m'oppose donc énergiquement à ce que nous déboursions cinq sous de plus pour le maintien de la commission des achats.

L'hon. M. LEMIEUX: Le bill tendant à constituer une telle commission a été soumis à l'approbation du Parlement à trois sessions consécutives sans que le Gouvernement ait réussi à le faire adopter. Or, en dépit de ces trois échecs successifs, le Gouvernement persiste à retenir les services des

commissaires qui agissent tout comme si la commission formait l'un des départements du service public, bien qu'ils n'aient jamais obtenu l'autorisation du Parlement pour ce faire. Le Gouvernement se joue donc des plus anciennes traditions du Parlement.

L'hon. MACKENZIE KING: C'est bien cela.

L'hon. M. LEMIEUX: Je professe le plus grand respect à l'égard de sir Hormidas Laporte; cependant, il est comme nous tous soumis à l'autorité du Parlement. Or, le Parlement refuse d'autoriser la création d'une commission des achats tandis que l'opinion générale prévaut des deux côtés de de la Chambre que, bien que cette commission ait été en mesure de rendre de précieux services à l'Etat, au cours de la dernière guerre, son utilité a cessé à la suite de la conclusion de la paix et du retour du pays à une situation plus normale. Je suis donc fortement surpris de relever dans le budget un crédit destiné à perpétuer l'existence de la commission des achats. J'étais absent lorsque la question a été soulevée ici au cours de la présente session; cependant, j'étais présent lorsqu'elle fut mise sur le tapis lors de la dernière et de l'avant-dernière session. Le président du conseil privé (M. Rowell) était le parrain du bill et il paraissait très désireux de le faire adopter par le Parlement; il s'est rendu compte toutefois que la mesure a rencontré une opposition aussi vive, sinon plus acharnée dans les rangs ministériels que parmi les membres de la gauche. Du moment que le président du conseil se fût rendu à l'évidence que la mesure était attaquée de toutes parts, il l'a laissé tomber au rancart. Cependant, il a tellement l'habitude d'ignorer l'autorité du Parlement, qu'il a pris sur lui d'inscrire au budget un crédit afin de perpétuer l'existence de la commission. Je désire savoir du ministre quel est le nombre des fonctionnaires au service de la commission et quelles sont les fonctions qu'elle remplit? Quel est le fonctionnement de la commission des achats maintenant que la guerre est terminée? Où sont situés les bureaux de la commission, quel est le loyer que nous payons pour ces bureaux, quel est la composition du personnel, et à qui les commissaires font-ils rapport, rendent-ils compte de leur gestion? Nous avons le droit d'obtenir ces renseignements. Allons-nous continuer à chaque session d'accorder de fortes sommes à la commission sans connaître la nature de ses opérations? On fait fi de l'autorité du Parlement purement et simplement.

[L'hon. M. Reid.]